

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. e, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles. En date du 19 septembre 2019, il lui confie le mandat révisé suivant :

1. Tâches

La Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles :

- observe et anticipe les développements dans son domaine d'activité, veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position ;
- s'occupe principalement des thèmes suivants :
 - coordination à l'échelle nationale de la politique des hautes écoles
 - répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux
 - détermination du besoin de coordination entre les hautes écoles pour une période de planification donnée ainsi que des mesures y afférentes
 - coordination de la remise des demandes de contributions liées à des projets
 - infrastructures de recherche
 - autres recommandations dans le cadre de la préparation des messages FRI
 - financement des hautes écoles par les cantons et la CDIP (AHES/AIU)
 - contribution des hautes écoles au développement durable et à l'implémentation de l'agenda 2030
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants dans son domaine ;
- élabore et tient à jour un concept sur des réseaux dans son domaine qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de leurs domaines.

2. Composition et durée de mandat

- La Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles est composée d'un total de 13 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s d'une haute école. Les membres sont élus en tant que représentant-e-s de leur type de haute école (et pas *ad personam*).

swissuniversities

- Elle se compose de
 - 6 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
 - 5 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques.
- La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'une président-e et d'un ou d'une vice-président-e représentant différents types de hautes écoles. L'un-e des deux est membre du Comité swissuniversities.
- La Délégation inclut dans ses travaux avec statut d'invités les institutions de recherche liées aux EPF et autres institutions du domaine des hautes écoles.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.